



SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE **BOLLETTINO**

HOLY SEE PRESS OFFICE BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIÈGE PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHL
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE SALA DE IMPRENSA DA SANTA SÉ
BIURO PRASOWE STOLICY APOSTOLSKIEJ دار الصحافة التابعة للكرسي الرسولي

N. 0262

Lunedì 22.05.2006

INTERVENTO DELLA SANTA SEDE AL CONGRESSO MONDIALE DEL TURISMO SOCIALE (MARSEILLE, 10-12 MAGGIO 2006)

INTERVENTO DELLA SANTA SEDE AL CONGRESSO MONDIALE DEL TURISMO SOCIALE (MARSEILLE, 10-12 MAGGIO 2006)

Per iniziativa del Bureau International du Tourisme Social (B.I.T.S.) si è svolto ad Aubagne-en-Provence (Marseille) dal 10 al 12 maggio 2006, il Congresso Mondiale del Turismo Sociale, sul tema "*Vers un Tourism de développement et de solidarité*".

Pubblichiamo di seguito l'intervento pronunciato dall'Osservatore Permanente della Santa Sede presso l'Organizzazione Mondiale del Turismo (O.M.T.), Mons. Francesco Brugnaro:

• INTERVENTO DI MONS. FRANCESCO BRUGNARO

Monsieur le Président,

Au nom du Saint-Siège, comme Observateur permanent auprès de l'Organisation mondiale du Tourisme (O.M.T.), je vous remercie vivement pour l'invitation à participer au Congrès mondial du tourisme social (BITS); je suis chargé de vous saluer, ainsi que les Responsables, les Autorités gouvernementales et locales et tous les participants.

1. «*Vers un tourisme de développement et de solidarité*», ce thème, qui sera étudié et approfondi au cours de ces journées, exprime de manière intéressante la prise de conscience progressive du BITS et son engagement pour que, au nom de la **solidarité**, on associe l'accès aux vacances, le développement du territoire et la lutte contre la pauvreté par le tourisme, pour faire de la solidarité une des lignes-force de plus entre le nord et le sud du monde.

2. Le développement intégral de l'homme et le développement solidaire de l'humanité constituent un des axes pour faire passer de conditions de vie moins humaines à des conditions de vie plus humaines. Et cette croissance ne se réduit pas aux dimensions purement économiques et techniques, mais implique pour chaque personne l'acquisition de la culture, le respect de la dignité d'autrui, le rejet de toute forme de terrorisme, la reconnaissance «des valeurs suprêmes et de Dieu qui en est la source et le terme». Le développement du

tourisme au profit de tous doit aussi répondre à l'exigence d'une justice à l'échelle mondiale, qui garantit non seulement une paix planétaire mais aussi un juste partage des biens de la terre et de la culture humaine, rendant possible la réalisation d'un «humanisme intégral» (cf. Paul VI, Encyclique *Populorum progressio*, nn. 21, 42: AAS 59 (1967) pp. 267, 278).

3. Le **Code mondial d'éthique du tourisme** doit être pour chaque pays qui s'ouvre au tourisme pour les beautés de la nature ou de la culture une référence de valeur qui fonde le développement touristique, qui implique et régit le plus possible de protagonistes: gouvernements, administrations nationales, régionales et locales, entreprises et associations professionnelles, agences non-gouvernementales, organismes en tous genres liés à l'industrie touristique; de même que les communautés d'accueil, les organes de presse et les touristes eux-mêmes. Aucun secteur lié au tourisme – gouvernements, secteurs privés, travailleurs et organisations associatives – ne peut estimer le rendre durable sans que la personne humaine ne soit reconnue comme source de droits et de devoirs. Une attention particulière doit être portée à la défense et à la garantie des droits des plus faibles: enfants, femmes, pauvres, personnes âgées, travailleurs non protégés, immigrés, etc..., qui peuvent être les victimes d'un tourisme sans règle, au profit des plus riches qui peuvent parfois considérer les personnes comme des biens de consommation.

4. Il est opportun, dans un tel contexte, de donner toute sa place à la **liberté de mouvement** des personnes, qui est un droit de la personne humaine et de sa vocation naturelle à la participation universelle aux biens de la terre et des cultures. C'est pourquoi une sollicitude particulière est requise envers les pauvres et ceux qui vivent dans des situations de marginalité, auxquels, de toute façon, les conditions de vie interdisent une croissance convenable (cf. Jean-Paul II, Encyclique *Sollicitudo rei socialis*, n. 42: AAS 80 (1988) pp. 572-573). On doit être tout aussi vigilant pour la **défense des beautés naturelles et des biens culturels** en relation avec des communautés et des populations qui, sous la pression d'un tourisme qui obéit à des intérêts incontrôlés, sont mises face à la renonciation ou à l'abandon de ce qui leur appartient naturellement, même en échange d'améliorations. On doit aussi reconnaître la figure particulière du **pèlerin-touriste**, qui suit des itinéraires en référence à l'histoire de la foi qu'il professe, aux traditions religieuses liées à des peuples et à des territoires (de toutes les religions et toutes les croyances). D'autre part, des formes caractéristiques de *tourisme religieux* se réalisent sur toute la planète; sa contribution économique et financière n'est pas indifférente et sa place culturelle et relationnelle n'est pas insignifiante.

5. Monsieur le Président, je crois que donner au tourisme une âme humanisante et solidaire correspond non seulement à l'action du Saint-Siège, mais constitue un nouveau perfectionnement de l'importante Déclaration-programme de Montréal qui, voici maintenant dix ans, proposait «une vision humaniste et sociale du tourisme». Je vous remercie.

[00762-03.02] [Texte original: Français]
